



Le journaliste devra répondre des accusations qui pèsent contre lui dans l'affaire qui l'oppose à la fondation Ayah.

Le tribunal de première instance de Yaoundé Centre administratif s'est récemment déclaré compétent à juger l'accusé pour les faits de « diffamation », « propagation de fausses nouvelles » et « chantage ». Cette décision a été prise le 13 juillet 2021 lors d'une audience. Les débats s'ouvrent finalement le 10 août 2021.

Cette évolution dans ce dossier intervient 19 mois après la saisine de cette juridiction par Ayah Ayah Abine, le président de la Fondation Ayah. C'est depuis le 7 janvier 2020, que le tribunal de première instance de Yaoundé Centre administratif a été saisi de cette affaire, rappelle le quotidien le Jour , parution du 16 juillet 2021.

La fondation Ayah accuse Ernest Obama d'avoir relayé sur les antennes de la télévision vision 4 les propos d'un ex combattant séparatiste reconverti. Cet ex-séparatiste accusait la fondation de livrer les armes aux séparatistes dans le cadre de la crise anglophone. Les propos jugés graves par la fondation Ayah. Sauf que la plainte déposée n'avait pas connu une suite favorable. Il a fallu qu'une citation directe soit déposée depuis mai 2020 par le plaignant pour que le tribunal se déclare compétent à juger l'affaire.

Ernest Obama, conformément a un document d'huissier, parvenu à notre rédaction, est sommé de se présenter personnellement au tribunal le 08 août 2021 dans le cadre de cette affaire.



Rep

ORIGINAL

NOTIFICATION DATE D'AUDIENCE

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

ET LE

treize juillet

À la requête conjointe de la Ayah Foundation ONG Humanitaire dont le siège est situé à Buca, tel : [REDACTED], P.O. Box 333 Buca, e-mail : ayahfoundationn@gmail.com, ayahemm@yahoo.com, site internet : www.ayah-foundation.org Représentée par AYAH AYAHABINE ayant pour conseils le Cabinet d'Avocats CNN & Partners Law Firm, Tel. : 676 971 375 / 694 88 36 49 / 676 792 379 représenté par Maîtres NDONG Christopher NVEH et AFFAH NDETAN Victor, tous Avocats au Barreau du Cameroun, BP 3205 Yaoundé, étude sise en face Fokou Mendong Yaoundé dans laquelle ils élisent domicile pour la présente et ses suites ;

J'ai, Maître MAH Ebenezer Paul, Huissier de Justice près la Cour d'Appel du Centre et les Tribunaux de Yaoundé, Étude sise à Yaoundé en face du Palais Polyvalent des Sports de Warda, BP 4069, y demeurant domicilié et soussigné ;

DONNÉ CITATION A :

Monsieur Ernest Dieudonné OBAMA NANA domicilié à Yaoundé fils de [REDACTED] et de [REDACTED], né le [REDACTED] à [REDACTED] délivrée le [REDACTED] en son domicile où étant et parlant à : *Le Secrétaire* [Signature]

BREVES qui rejoint copie pour transmission

Le 20/07/2021

D'avoir à se trouver et comparaitre en personne le 10 AOUT 2021 à 7 heures 30 minutes à l'audience et par devant le Tribunal de Première Instance de Yaoundé Centre-Administratif statuant en matière correctionnelle impliquant le journal *L'Anecdote et vision 4* et siégeant en la salle ordinaire de ses audiences sise au Palais de Justice de ladite ville ;

LUI DECLARANT QUE LA PRESENTE NOTIFICATION ANNULE CELLE FAITE EN DATE DU 28-07-2021.

SOUS TOUTES RÉSERVESET AFIN QU'IL N'EN IGNORE ET S'Y CONFORME

Je lui ai où étant et parlant comme dessus remis et laissé copie du présent exploit dont le coût es) de :

Empl. loyé pour original et copies quatre feuilles de papier de la dimension du timbre
1000 FCF, somme incluse dans le coût de l'acte.



Dong à Beteck Roger
Clerc Assermenté d'Huissier
de Justice